

Image not found or type unknown



Je veux me marié ou pascer avec un Mr qui a une titre séjour

Par **AICHA youyou**, le **14/05/2013** à **11:40**

Bonjour

Moi je suis une canadienne , je veux vivre en France avec mon partenaire et on a 2 enfants ensemble , et il est titulaire une titre de séjours 10 ans que dois je faire ?

Par **youris**, le **14/05/2013** à **12:04**

bjr,
vous parlez de partenaire, êtes-vous pacsé ?
cdt

Par **AICHA youyou**, le **14/05/2013** à **14:54**

Non pas encore
Il est le père de mes enfants
On est marié religieusement en Guinée
Je ne sais pas comment régulariser notre union

Par **youris**, le **14/05/2013** à **16:09**

bjr,
il faudrait régulariser votre mariage au canada puisque vous êtes canadienne donc il faut vous renseigner auprès de l'administration canadienne.
cdt

Par **AICHA youyou**, le **14/05/2013** à **16:14**

Non puisque le père de mes enfants il ne veut pas allée vivre au Canada donc moi je ne pourrai rien de mon côté

Lui il veut vivre ici en France

Par **youris**, le **14/05/2013** à **20:09**

bjr,

dans ce cas vous devez demander au consulat de france un visa long séjour pour la france. vous devrez pouvoir fournir notamment les documents suivants:

- Votre passeport original + photocopie des pages principales. Celui-ci doit être valide au moins 3 mois après la fin de votre séjour en France. Le visa est matérialisé par une vignette autocollante qui sera apposée sur l'une des pages du passeport. Votre passeport contient au moins deux feuillets vierges et a été délivré depuis moins de 10 ans.

- Justificatif de votre situation régulière au Canada (ne concerne pas les Canadiens) : carte de résident permanent (IMM 1000 non accepté), permis d'études ou permis de travail (original + photocopie, la carte de résident permanent doit être photocopiée recto-verso).

Une lettre indiquant les motifs de votre demande (original + photocopie) ;

- Un certificat de police canadienne (extrait du casier judiciaire) ;

- Un justificatif de domicile en France (titre de propriété, ou contrat de location ou attestation sur l'honneur de la personne qui vous accueille + sa pièce d'identité + facture d'électricité, de téléphone...) (original + 1 photocopie) ;

- Un justificatif de toutes ressources financières dont le requérant pourra disposer durant son séjour en France, à concurrence de 1500 CAD par mois (original + 1 photocopie) ; il vous faudra présenter vos 3 derniers relevés bancaires, dont le dernier relevé bancaire que votre banque vous a envoyé, un relevé des dernières opérations effectuées (datant de moins d'une semaine) sur votre compte (à obtenir au guichet de votre banque) ou un relevé bancaire Internet. Tous les relevés doivent être nominatifs ;

- le document prouvant la couverture sociale du requérant durant son séjour en France : lettre de la Régie d'Assurance Maladie du Québec (RAMQ) séjour hors Québec (ou autre assurance provinciale) accompagnée par une assurance complémentaire l'original + 1 copie (assurance voyage) valable pour toute la durée du séjour, couvrant les soins médicaux et d'hospitalisation d'urgence et les frais de rapatriement ;

- Un engagement sur l'honneur de ne pas travailler pendant le séjour (original + photocopie) ;

- Les pièces d'état civil (actes de mariage et de naissance des enfants) (original + photocopie)

cdt

Par **AICHA youyou**, le **14/05/2013** à **20:14**

Ok donc sans tout ce que vous m'aviez enumere
Je ne peux rien faire

Par **youris**, le **14/05/2013** à **23:40**

c'est la liste que vous trouvez sur le site du consulat de france de montréal.
le principe est que vous ne soyez pas à la charge de l'état français.
je pense que pour un même type de visa, le canada a les mêmes exigences à l'égard d'un français.
les documents demandés sont habituels.

Par **AICHA youyou**, le **14/05/2013** à **23:41**

Dans ce cas il faudrait que je reparte dans mon pays d'origine le Canada
À l'ambassade de la France au Canada pour cherche un visas long séjour
Mais est ce que je pourrai faire un mariage ou pacse ? Dans ce cas ?
Ou je peux faire un mariage avant la fin de mon séjour en France comme je pourrai amener sa au consulat de la France?

Par **AICHA youyou**, le **14/05/2013** à **23:53**

Ok je comprends merci